

Mairie de 01370 Saint-Etienne-du-Bois**Délibération du Conseil Municipal****Séance du 28 février 2013****2013-012****Nombre de membres :**Afférents au Conseil
Municipal : 19

En exercice : 18

Qui ont pris part à la
délibération : 14**Date de la convocation :**

22/02/2013

L'an deux mille treize et le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Prosper Perdrrix, sous la présidence de :

Denis PERRON – Conseiller Général – Maire

Présents : Denis PERRON – Marcel PEPIN – Christine JANOD – Jacques CEYZERIAT – Jean-Claude MATHIEU – Jean GRATTARD – Daniel SULPICE – Louis MICHELARD – Bernard LACROIX – Cyril GOUTTE – Géraldine JANIN – Marie-Pierre GOUJON – Martine RABUEL – Laurence BAILLY.

Secrétaire de séance : Jacques CEYZERIAT

Objet : *Modifications de la durée et des tarifs de concessions du cimetière communal.*

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de revoir les tarifs et les durées de concession au cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : de modifier les durées et les tarifs comme indiqués dans le tableau suivant à compter du 1er avril 2013.

<i>Cimetière</i>	
Concession 15 ans	150 €
Concession 30 ans	200 €
Columbarium – 15 ans	500 €
Jardin des urnes – concession de 15 ans	80 €

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré à Saint-Etienne-du-Bois ,

Denis PERRON,
Conseiller général,

Maire

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :